Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260707-D2026_74-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 JUILLET 2026

Délibération 2026_74

L'an deux mil vingt-six , le sept juillet à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le deux juillet, s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre , Monsieur BOURGES André, Madame CONAN Patricia, Monsieur LORIC Roland , Madame LIDURIN Christelle, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Madame PEDRONO Vanessa, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LE BOULER Sabrina, Madame LECLERRE Vanessa, Madame MILLET Laurence, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël , Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame GAUTHER Lucie, Madame HUGUET LEPERF Anaïs.

Excusés et représentés : Monsieur LE BOURNE (pouvoir à Monsieur SIBERT Christian)
Excusé : Monsieur DAUMER David
Secrétaire : Madame MARTIN Nathanaël
Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 21 / pouvoirs : 1 /Nombre de conseillers votants : 0

CREATION DU PASS ACTIVITES JEUNES ET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS

Entendu les propositions des commissions associations & évènements et culture qui se sont réunies pour travailler conjointement sur un dispositif d'accompagnement des jeunes en faveur de la pratique sportive et culturelle.

Considérant les propositions conjointes des deux commissions :

- Création d'un dispositif nommé Pass Activités Jeunes(PAJ) ;
- Dispositif réservé aux enfants de 3 à 14 ans, résidents sur la commune de PLUMELIN ;
- Objectif du dispositif : accompagner la pratique sportive et culturelle en participant financièrement à la cotisation ou adhésion ;
- Montant de l'aide plafonnée à 15€/enfant pour 1 seule activité et par année scolaire ;
- Le PAJ se présentera sous forme d'un coupon distribué en mairie lors de permanences et sur présentation de justificatifs ;
- Les associations pouvant être associées au dispositif sont les suivantes :
    - Associations dont le siège social est situé sur la commune de PLUMELIN,
    - Associations du territoire de CMC dont l'activité n'est pas pratiquée sur la commune
    - Associations dont le siège social se situe à 20kms maximum, proposant une activité qui n'est ni pratiquée sur la commune, ni sur le territoire de CMC.
- Les associations qui signent la convention de partenariat avec la commune, seront invitées à déduire 15€ de la cotisation/adhésion des enfants qui présenteront un coupon PAJ : ce montant sera versé par la commune à l'association, sur présentation de justificatifs (tableau récapitulatifs et coupons nominatifs), et dans les conditions établies (respect des montants, âge, qualités du bénéficiaire, délais...) dans la limite du délai imposé pour le remboursement, à savoir le 15 décembre 2026.
- Les associations signent la convention sur la base du partenariat : la commune ne sera pas tenue responsable, si une association refuse ce partenariat.

Considérant la proposition de convention de partenariat, qui sera proposée aux associations de la commune et aux associations concernées par le dispositif (c'est-à-dire les associations qui accueillent un enfant résident de PLEMELIN âgé de 3 à 14 ans) ;
Considérant la procédure prévue pour le remboursement aux associations concernées ; selon les modalités de la convention ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour,

- ✓ Approuve la création et la mise en place du dispositif Pass Activités Jeunes(PAJ) ;
- ✓ Approuve les modalités de la convention telles que présentées ci-dessus ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations volontaires pour participer au dispositif ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MAIRIE DE PLUMELIN

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN